

Département des Bouches du Rhône

Arrondissement d'Aix en Provence

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE
de
La Fare-les-Oliviers**

N° 2025_2_5

Objet : Budget primitif 2025

**VOTE :
UNANIMITE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil d'Administration du Centre
Communal d'Action Sociale de la
Commune de

LA FARE LES OLIVIERS

Séance du 11 avril 2025

L'an deux mille vingt cinq, le 11 avril, à 18h00, le Conseil d'Administration du C.C.A.S de La Fare les Oliviers, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Madame Carine WECKERLIN, vice-présidente du CCAS**, sur la convocation qui lui a été adressée, le vingt-huit mars deux mille vingt-cinq.

Etaient présents :

Mme WECKERLIN Carine
M. CASTELLO Patrick
Mme CLAUZEL Nathalie
M. DI SAPIO Lionel
M. PALMERINI Denis
Mme CHAUVIN Anny
M. DUMETZ Jean Philippe
M. MARX Jean Paul
Mme PAUL Jany

Absents excusés :

M. MARCILIAJAC Jérôme

Absents donnant pouvoir : -

Absents :

Mme MOREL Anne-Marie
Mme DAHMAN Hinda
Mme KEVORKIAN Patricia

Secrétaire de la séance :

Mme MIQUELAJAUREGUI Sandrine

Il est indiqué que le projet de Budget Primitif 2025 a été élaboré dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Il est rappelé que le Conseil d'Administration a opté, comme la loi lui en laisse la faculté, pour une présentation des dépenses et des recettes par nature, avec un tableau de synthèse croisé par fonction.

Le projet du Budget Primitif 2025 comporte également toutes les dispositions budgétaires nécessaires, ainsi que les recettes adéquates pour procéder au règlement des dépenses et en particulier les dépenses à caractère obligatoire.

Après prise en compte de tous ces éléments, le budget primitif 2025 du CCAS s'équilibre comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses : 16 437,64 €
Recettes : 16 437,64 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 224 684,09 €
Recettes : 224 684,09 €

Il est proposé de passer au vote du budget primitif 2025 du CCAS conformément aux équilibres financiers décrits ci-dessus.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

L'exposé de son rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2025 du CCAS tant en dépenses qu'en recettes conformément à l'exposé ci-dessus, section par section, chapitre par chapitre,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents aux effets ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits. Pour copie certifiée conforme.

La Vice-Présidente
Carine WECKERLIN



La secrétaire de séance
Sandrine MIQUELAJAUREGUI

